

Agreste Bourgogne

Numéro 128 - janvier 2012



recensement agricole 2010

L'élevage allaitant en Bourgogne : des troupeaux de plus en plus grands

En Bourgogne, 8 050 exploitations agricoles élèvent des vaches allaitantes. En dix ans, le cheptel allaitant est resté globalement stable malgré la disparition de près d'une exploitation sur quatre. Les exploitations se sont donc agrandies. Avec en moyenne 57 vaches par élevage, la Bourgogne est la première région de France pour la taille de ses troupeaux. L'élevage allaitant bourguignon demeure extensif, fondé sur la valorisation des prairies et la production de brouillards par des vaches charolaises. La main d'œuvre des exploitations, toujours familiale, a peu augmenté, démontrant une forte augmentation de la productivité du travail. Les formes sociétaires se développent. Les éleveurs sont plus nombreux à s'engager dans des démarches qualité.

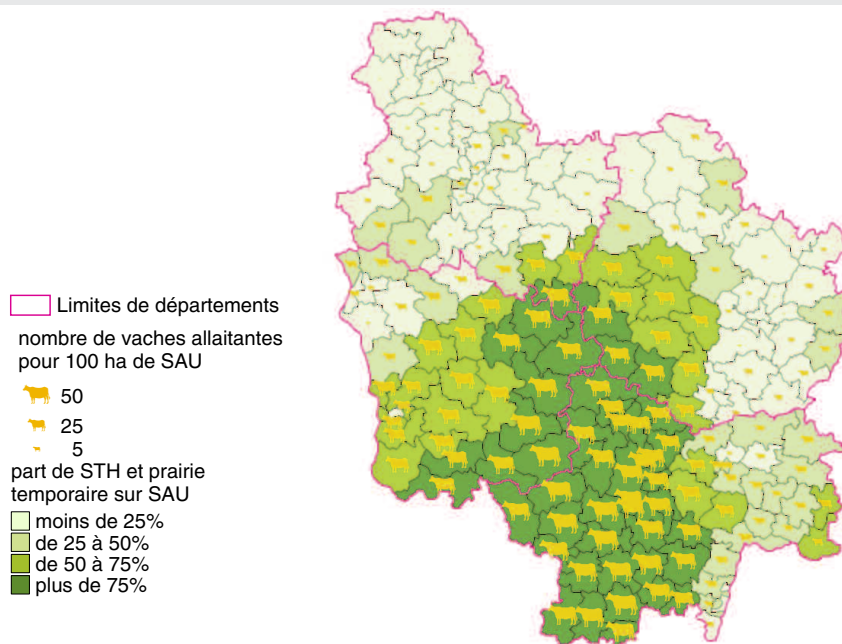
En 2010, la Bourgogne compte 458 500 vaches allaitantes, soit 7 000 de moins qu'il y a dix ans (- 1 %). Au cours de cette période, l'élevage allaitant bourguignon a mieux résisté qu'au niveau national où le nombre de vaches a diminué de 5 %. Cette évolution régionale cache des disparités au niveau départemental. Ainsi, le nombre de vaches allaitantes a légèrement augmenté dans la Nièvre (+ 0,3 %) alors qu'il a baissé de 6 % dans l'Yonne.

L'élevage allaitant bourguignon représente désormais 11 % du cheptel national et se situe au troisième rang des régions françaises pour son nombre de vaches derrière l'Auvergne et le Limousin (au cin-

quième rang en 2000). En Bourgogne, près d'une vache allaitante sur deux est en Saône-et-Loire. Ce département occupe la première place au niveau national pour le nombre de vaches allaitantes et héberge à lui seul 5 % du cheptel national.

En 2010, sur les 20 300 exploitations agricoles que compte la Bourgogne, 8 050 élèvent des vaches allaitantes, soit 40 % des exploitations comme en 2000. Parmi elles, 5 000 exploitations dont 4 100 moyennes et grandes (production brute standard supérieure à 25 000 euros) sont spécialisées dans l'élevage « bovins viande ». Elles détiennent 72 % du cheptel allaitant régional. Le reste du chep-

L'élevage allaitant valorise les prairies



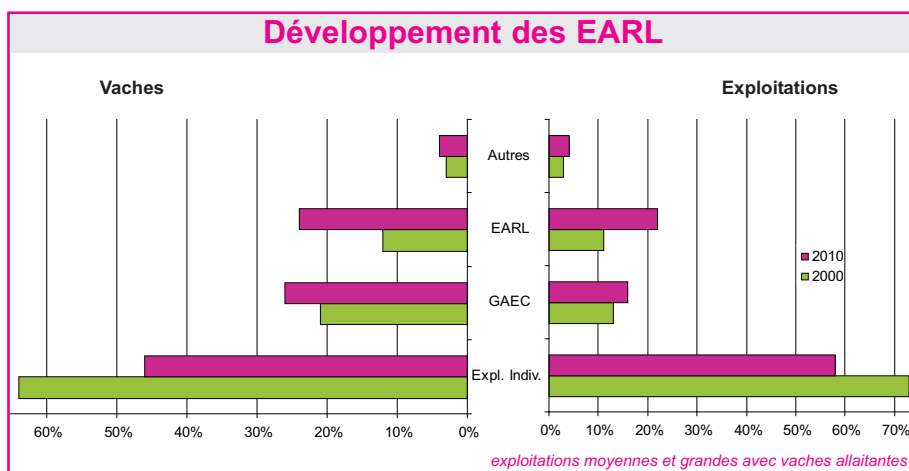
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

tel est principalement détenu par des exploitations mixtes grandes cultures-élevages (17 %) et par des exploitations spécialisées en grandes cultures (5 %).

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

En dix ans, le nombre d'exploitations élevant des vaches allaitantes a diminué de 24 %, baisse identique à celle observée pour l'ensemble des exploitations agricoles de la région. Par contre, elle est légèrement inférieure à celle observée au niveau national (- 27 %). La baisse est particulièrement marquée pour les exploitations de faible dimension économique (production brute standard inférieure à 25 000 euros) : près de 4 sur dix ont cessé leur activité depuis l'an 2000.

Le cheptel allaitant se concentre dans les grandes exploitations (production brute standard supérieure à 100 000 euros) : leur nombre augmente de 6 % et elles détiennent 52 % des vaches (39 % en 2000). Conséquence de la baisse du nombre d'exploitations, la taille moyenne des troupeaux a augmenté de 30 % en dix ans, passant de 44 à 57 vaches. Les troupeaux bourguignons sont ainsi beaucoup plus grands que la moyenne française (34 vaches), ce qui fait de la région la première de France pour le nombre moyen de vaches par exploitation. La Nièvre occupe le premier rang national des départements sur ce critère avec en moyenne 67 vaches par exploitation. Quant aux exploitations bourguignonnes moyennes et grandes spécialisées



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

en « bovins viande », elles élèvent 78 vaches contre 65 au niveau national.

Les petits troupeaux ont le plus souffert de la restructuration. Le nombre d'élevages de moins de 60 vaches a ainsi diminué de 38 %, alors que celui des plus de 60 vaches a augmenté de 15 %. Ces derniers représentent désormais 41 % des élevages (27 % en 2000) et détiennent 71 % du cheptel (55 % en 2000).

Développement des formes sociétaires

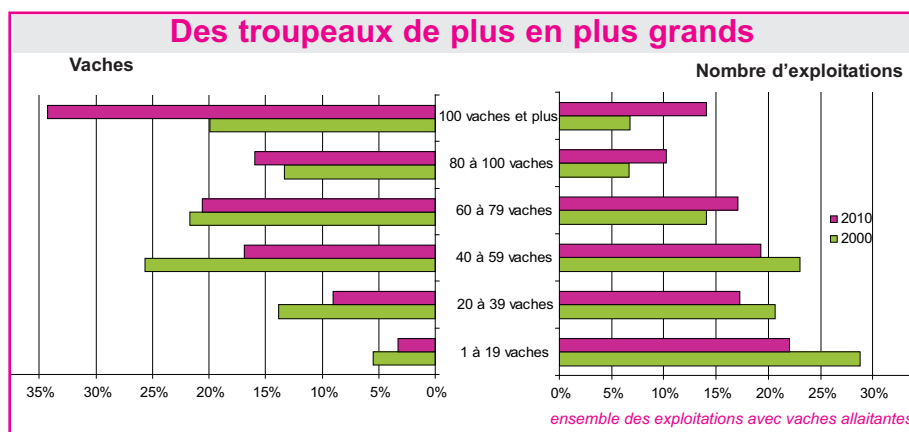
Cet agrandissement des troupeaux s'accompagne également d'un développement des formes sociétaires qui détiennent désormais plus de la moitié du cheptel. Ainsi, parmi les exploitations moyennes et grandes élevant des vaches allaitantes, la part des exploitations individuelles a reculé, avec 58 % des exploitations en 2010 contre 73 % en 2000. Si elles se sont légèrement

agrandies, passant en moyenne de 46 à 52 vaches par troupeau, elles ne détiennent plus que 46 % du cheptel régional contre 64 % en 2000. Parmi les formes sociétaires, la proportion d'exploitations en EARL double, passant de 11 à 22 %. Cependant, 44 % d'entre elles sont unipersonnelles. Elles détiennent désormais, un quart du cheptel et ont en moyenne 71 vaches.

Le nombre d'exploitations en Gaec est stable. Leur taille a fortement augmenté passant de 82 à 105 vaches en moyenne.

Une main d'œuvre familiale très productive

Cette croissance de la taille des troupeaux ne s'est pas traduite par une augmentation de la main d'œuvre présente sur les exploitations : le nombre d'actifs permanents par exploitation est identique à celui de l'an 2000 (2 actifs permanents) tandis que le nombre d'Unité de Travail Annuel (UTA) par exploitation a légèrement progressé passant de 1,44 à 1,48. L'agrandissement des cheptels a donc été obtenu par des gains de productivité du travail. Ainsi, dans les exploitations spécialisées en élevage « bovins viande », le nombre de vaches par UTA a augmenté de 24 %, passant en dix ans de 35,5 à 44,2. Cette productivité du travail est beaucoup plus élevée en Bourgogne qu'au niveau national où l'on ne compte que 35,3 vaches par UTA dans les



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

exploitations spécialisées. Les élevages de très grande taille (plus de 150 vaches) sont ceux où elle est la plus élevée avec 60,9 vaches par UTA.

Au total, les élevages spécialisés « bovins viande » ayant des vaches allaitantes occupent 7 450 UTA. Contrairement à la tendance observée dans les autres systèmes de production, la main d'œuvre de ces exploitations reste quasi-exclusivement familiale. La famille assure 91 % du travail des exploitations. Les exploitants sont les piliers de cette force de travail (82 % des UTA familiales). L'emploi familial est mieux reconnu : le nombre de salariés familiaux augmente de 29 % depuis 2000.

Le salariat en dehors du cadre familial est très peu développé : 12 % des exploitations spécialisées en emploi. Le nombre de salariés permanents est identique à celui de 2000. Ils contribuent à 6 % du travail.

Moins de jeunes éleveurs

Les exploitants élevant des bovins allaitants sont un peu plus jeunes que la moyenne des exploitants agricoles bourguignons (47,6 ans contre 49,2 ans). Cependant, ils sont plus âgés qu'en 2000 (46,3 ans) et la proportion de jeunes exploitants (moins de 40 ans) est plus faible qu'il y a 10 ans : 24 % en 2010 contre 32 % en 2000. Cette baisse de la proportion de jeunes éleveurs est particulièrement marquée dans les exploitations moyennes et grandes : 36 % en 2000, 26 % en 2010. La proportion d'éleveurs âgés de plus de 60 ans reste stable (13 %), mais elle atteint 46 % au sein des petites exploitations.

La féminisation au sein des éleveurs progresse très lentement : le pourcentage de femmes passe de 17 à 18 % entre 2000 et 2010. Les femmes succèdent souvent à leur conjoint lorsqu'il prend sa retraite : l'âge moyen des femmes est de 52 ans et leur proportion atteint 33 % parmi les éleveurs de plus de 60 ans.

Une exploitation sur deux concernée par un départ dans les années à venir

53 % des exploitations, détenant 50 % des vaches, comptent au moins un exploitant âgé de plus de 50 ans. La transmission de ces exploitations sera donc un enjeu important dans les années futures, les capitaux à engager pour la reprise de ces grandes structures étant élevés. Dans l'Yonne notamment, 63 % des exploitations sont susceptibles d'enregistrer au moins un départ dans les années à venir.

Dans 45 % des cas, les exploitants n'ont pas prévu leur succession. 13 % des exploitations correspondant à 6 % des vaches affirment ne pas avoir de successeur et que leur exploitation va disparaître. Ce pourcentage est particulièrement élevé en Saône-et-Loire où 17 % des exploitations potentiellement concernées par un départ à moyen terme seraient susceptibles de disparaître. Lorsque le successeur est connu, il appartient à la famille de l'exploitant dans 84 % des cas, confirmant le caractère familial de l'élevage allaitant.

Un élevage extensif

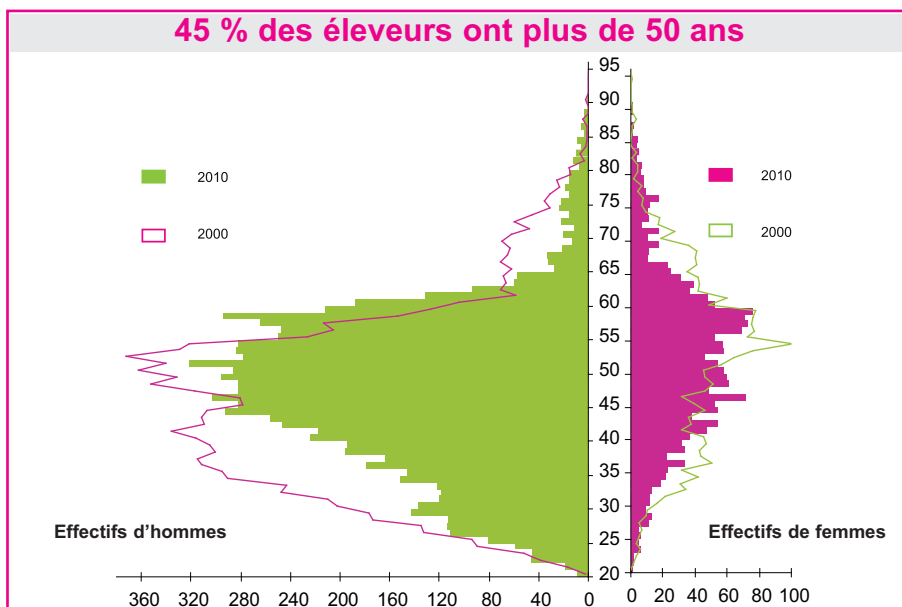
L'élevage allaitant en Bourgogne est basé sur la valorisation des ressources herbagères des exploitations par le pâturage des prairies. Les

vaches allaitantes pâturent en moyenne 87 % de la Surface Agricole Utile (SAU) des élevages spécialisés pendant 230 jours par an. Compte-tenu des hivers rigoureux et de la prépondérance de la race charolaise, seules 2 % des vaches pâturent à l'année. En 2010, comme en 2000, la superficie fourragère principale représente 91 % de la SAU de ces exploitations et la surface toujours en herbe 78 % de leur SAU.

En s'agrandissant, les exploitations ont conservé leur caractère extensif. Le taux de chargement en unité de gros bétail par ha de surface fourragère principale (SFP) est resté stable à 1,1 en moyenne pour les élevages spécialisés. Du fait des règles d'attribution d'aides communautaires fondées sur le respect de taux de chargement minimum et maximum, les taux de chargement faibles ou élevés sont très rares. Ainsi, en 2010 comme en 2000, 81 % des exploitations spécialisées moyennes et grandes ont un taux de chargement entre 0,8 et 1,4.

L'agrandissement des troupeaux s'est donc accompagné de l'augmentation de la SAU et des surfaces en herbe (STH) des exploitations : en moyenne, la STH des élevages moyens et grands spécialisés a augmenté de 24 % en dix ans, passant de 83 à 102 hectares.

L'élevage allaitant bourguignon est essentiellement tourné vers la production de brouillards : c'est le cas



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

exploitants ayant des vaches allaitantes

■ Une **exploitation agricole** est une unité économique ayant une gestion indépendante et qui répond à un critère de dimension. Pour l'élevage bovin, au moins 1 vache ou 2 bovins âgés de plus de 2 ans ou présence d'un atelier d'engraissement ou d'élevage.

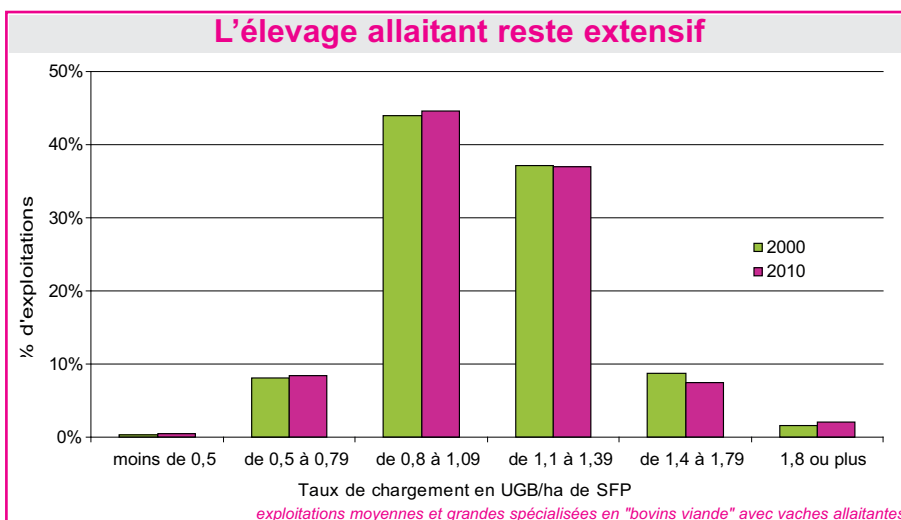
■ L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**. Une exploitation spécialisée en « bovins élevage et viande » tire au moins deux tiers de sa PBS de cette activité.

■ L'**unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes. Dans cette étude, on utilise les UGB bovins « aliments grossiers » légèrement différents des UGB de la Politique Agricole Commune.

■ **EARL** : exploitation agricole à responsabilité limitée.

Gaec : groupement agricole d'exploitations en commun.



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

de 86 % des exploitations. Les mâles sont en majorité vendus avant 12 mois (dans deux tiers de ces exploitations) tandis que les femelles sont plutôt vendues repoussées (56 % des exploitations).

Développement des signes de qualité

Conséquence des différentes crises sanitaires et commerciales, les éleveurs sont plus nombreux qu'en 2000 à être engagés dans des démarches qualité : leur proportion est passée de 18 à 28 %. Cette tendance est particulièrement forte en Saône-et-Loire où 34 % des éleveurs détenant près de la moitié du cheptel départemental produisent sous signe de qualité. Ce département détient ainsi la plus forte proportion d'éleveurs engagés en Label Rouge (21 % contre 13 % en Bourgogne). Cette évolution a été égale-

ment renforcée par la reconnaissance en 2010 de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Bœuf de Charolles » dont la zone d'appellation recouvre notamment l'Ouest du département.

Par ailleurs, en 2010, 110 exploitations ayant des vaches allaitantes sont en agriculture biologique en Bourgogne (source agence bio).

La charolaise toujours en tête mais parfois remise en cause

La race charolaise regroupe l'essentiel des effectifs, mais voit sa suprématie s'éroder. 95 % des vaches étaient de race charolaise en 2000 contre 91 % en 2010. Certains éleveurs se sont ainsi tournés vers des races plus rustiques telles que la Limousine ou la Salers, désormais présentes dans 15 % des élevages.

Samuel Bruley

Pour en savoir plus

Sites internet : - www.draaf.bourgogne.gouv.fr,
rubriques recensement agricole et la Bourgogne en chiffres
- www.agreste.agriculture.gouv.fr

La stabulation libre privilégiée par les éleveurs, Agreste Bourgogne n°116 - juin 2011

Agreste Bourgogne - N° 128 - janvier 2012



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne
Service régional de l'information statistique et économique
4 bis rue Hoche - BP 87865
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 30 12
Fax : 03 80 39 30 99
E-mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE
Composition : SRISE
Crédit photos : SRISE
Impression : DRAAF
ISSN : 1293 - 1748
Prix : 2,5 euros
site internet : www.draaf.bourgogne.gouv.fr

Dépôt légal : à parution
© AGRESTE 2012

Quelques chiffres sur l'élevage allaitant en Bourgogne

Recensement agricole : Résultats provisoires 2010 et 2000

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)
Nombre de vaches allaitantes	71 600	- 2	141 400	+ 0	218 700	- 2	26 800	- 6	458 500	- 1
Exploitations ayant des vaches allaitantes	1 390	- 26	2 110	- 22	3 800	- 25	750	- 20	8 050	- 24
dont ayant de 1 à 19 vaches	300	- 45	330	- 43	825	- 44	325	- 27	1 780	- 42
dont ayant de 20 à 39 vaches	320	- 34	320	- 37	580	- 40	170	- 24	1 390	- 36
dont ayant de 40 à 59 vaches	270	- 39	400	- 38	785	- 35	100	- 27	1 555	- 36
dont ayant de 60 à 79 vaches	215	- 2	400	- 10	700	- 6	60	- 15	1 375	- 7
dont ayant de 80 à 99 vaches	140	+ 38	260	+ 4	380	+ 18	45	+ 26	825	+ 16
dont ayant de 100 à 149 vaches	115	+ 70	260	+ 23	400	+ 47	40	+ 71	815	+ 42
dont ayant 150 vaches ou plus	30	+ 520	140	+ 117	130	+ 132	10	+ 33	310	+ 135
Nombre moyen de vaches par exploitation	51	+ 31	67	+ 29	57	+ 30	36	+ 16	57	+ 30
Nombre d'exploitants	1 915	- 19	2 632	- 16	4 902	- 19	973	- 13	10 422	- 18
dont nombre de femmes exploitantes	328	- 14	476	- 6	883	- 14	166	- 15	1 853	- 12
dont nombre d'exploitants de moins de 40 ans	459	- 37	631	- 33	1 240	- 40	223	- 24	2 553	- 37
Nombre d'exploitations engagées dans des démarches qualité	310	- 14	450	+ 53	1 310	- 2	150	+ 66	2 220	+ 6

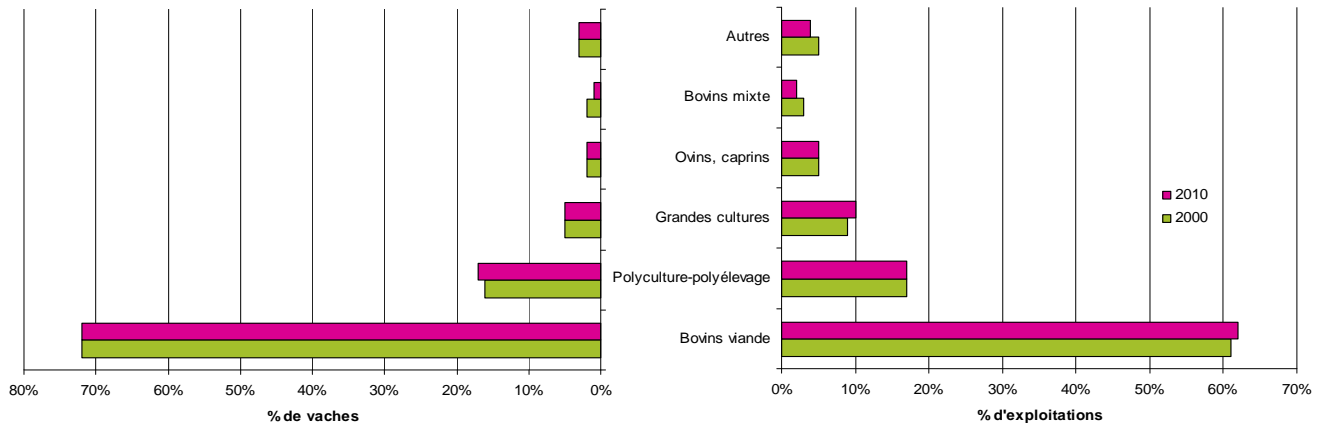
Champ : ensemble des exploitations ayant des vaches allaitantes

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)
Exploitations spécialisées en bovins viande détenant des vaches allaitantes	530	- 28	1 440	- 20	2 830	- 23	230	- 16	5 030	- 23
dont moyennes et grandes	440	- 23	1 210	- 17	2 315	- 17	145	- 14	4 110	- 18
Nombre de vaches allaitantes détenues par les exploitations spécialisées	33 400	- 1	103 000	- 2	181 350	- 1	11 550	+ 2	329 300	nd
dont moyennes et grandes	32 500	+ 1	100 400	+ 0	175 700	+ 1	10 500	+ 2	319 100	+ 0
Nombre moyen de vache par exploitation spécialisée moyennes et grandes	74	+ 30	83	+ 20	76	+ 21	74	+ 19	78	+ 22
SAU moyenne des exploitations spécialisées moyennes et grandes	152	+ 28	139	+ 19	129	+ 23	129	+ 21	132	+ 22
SFP moyenne des exploitations spécialisées moyennes et grandes	128	+ 29	126	+ 21	117	+ 24	112	+ 23	121	+ 23
STH moyenne des exploitations spécialisées moyennes et grandes	117	+ 29	104	+ 23	100	+ 24	88	+ 9	102	+ 24
Nombre moyen d'UGB bovin des exploitations moyennes et grandes	126	+ 30	136	+ 21	131	+ 23	125	+ 22	132	+ 23
Nombre d'actifs familiaux	929	- 35	2 608	- 19	5 235	- 25	350	- 17	9 122	- 24
dont nombre de salariés familiaux	9	- 10	59	+ 146	106	+ 5	6	+ 20	180	+ 29
Nombre de salariés permanents (hors famille)	67	+ 29	262	- 5	353	+ 0	36	+ 57	718	+ 2
Nombre d'actifs permanents	996	- 32	2 870	- 18	5 588	- 24	386	- 13	9 840	- 23
Nombre d'UTA familiales	692	- 23	1 917	- 24	3 918	- 21	247	- 7	6 774	- 22
Nombre d'UTA salariés permanents	45	+ 18	173	- 15	211	- 7	25	+ 43	454	- 6
Nombre d'UTA saisonniers	34	+ 52	46	- 48	87	- 9	6	- 22	173	- 19
Nombre d'UTA CUMA + ETA	6	+ 30	12	+ 16	24	+ 36	3	+ 360	45	+ 36
Nombre d'UTA totales	777	- 20	2 148	- 24	4 240	- 20	281	- 3	7 446	- 21

Champ : ensemble des exploitations spécialisées "bovins viande" ayant des vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Répartition des exploitations et des effectifs de vaches en fonction de l'orientation technico-économique



Champ : ensemble des exploitations ayant des vaches allaitantes

Evolution des effectifs de vaches en fonction de leur race :

